

# EXTRAIT DU REGISTRE

## des délibérations du conseil municipal de Doussard

Nombre de Conseillers en exercice :

**27**

Présents et représentés :

**21**

L'An **DEUX MIL VINGT TROIS**, le **VINGT SIX JUIN** à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué le vingt juin, en séance ordinaire, s'est réuni en la Maison des associations, Salle Rhin Danube, sous la présidence de Monsieur Michel COUTIN, Maire,

Étaient présents :

M. Michel COUTIN, Maire  
MME Lucie LITTOZ et MM. Marc MILLET-URSIN, et Stéphane RECOQUE, Adjoints  
MME Monique PETIT, Margaret GOURDIN, Michèle MADDALENA, Antonia CHARLES, Claire BOUCHEX-BELLOMIE, Angélique GELIS, Laurence GODENIR, Anne-Gabrielle MATHIEU, Marielle JUILIEN et MM Michel VINCENT, Jean-Pierre LITTOZ-MONNET, Pierre DEMAISON, Hubert BERTHOLLET, Philippe CHAPPET, Bernard CHATELAIN-CADET, Nicolas BALMONT et M. Richard FORSSARD Conseillers municipaux

Étaient excusés :

Mylène FORESTIER a donné procuration à Mme Charles.  
Mme Maria ABRUNHOSA a donné pouvoir à Mme Littoz  
Mme Sophie PIAIA a donné procuration à Mme Gelis  
M. Marc BERTON a donné pouvoir à M. Recoque.  
M. Serge MOLINARI a donné procuration à Mme Petit  
M Nicolas SALLAZ absent.

Secrétaire de Séance Mme Monique PETIT

**LE MAIRE EXPOSE**

Les demandes de subventions adressées par les associations ont été examinées en commission vie associative du 15 juin, ces propositions ont ensuite été soumises pour avis en commission des finances du 19 juin 2023.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

VU l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2023-0004 du 26 mai 2023 portant règlement et exécution du budget primitif 2023 de la Commune de Doussard,

**Considérant** les demandes de subventions présentées par les associations permettant de proposer des activités aux élèves de l'école publique de Doussard,

**Considérant** l'avis favorable de la commission vie associative du 15 juin 2023 et de la commission des finances réunie le 19 juin 2023,

**APRES AVOIR DELIBERE**

**DECIDE, à l'unanimité 26 voix pour.**

**D'ATTRIBUER** les subventions suivantes pour la mise en place d'activité au sein de l'école publique de Doussard au titre de l'exercice 2023 :

Association ASSOC.USEP BOUT DU LAC	Pratique sportive à l'école	997,00 €
ASSOC.COOPERATIVE DE L'ECOLE	Projet pédagogique des classes primaires	12 330,00 €
ASSOC.COOPERATIVE DE L'ECOLE	Projet pédagogique des classes maternelles	5 760,00 €
CSE STAUBLI	Spectacle de Noël Elèves de Doussard 2023	775,00 €

En séance les Jour, Mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

La Secrétaire,

Mme Monique PETIT



Le Maire,

Michel COUTIN,



Le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le :  
Publié le

N° 2023-039

Attribution des  
subventions pour les  
activités scolaires